

Programme de gestion du diabète Modalités officielles

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la « Sun Life ») est le fournisseur du Programme de gestion du diabète (le « Programme »).

PÉRIODE DU PROGRAMME

Le Programme commence le 13 mai 2024 à 9 h HE (la « date de début du Programme ») et restera en vigueur jusqu'à ce que la Sun Life y mette fin. La Sun Life se réserve le droit, en tout temps et à sa seule discrétion, d'y mettre fin sans préavis.

ADMISSIBILITÉ

Le Programme est offert aux Clients de la Sun Life, à l'exclusion des personnes résidant au Québec, qui répondent aux critères suivants (individuellement, le « participant », et collectivement, les « participants ») :

- Détenir un contrat d'assurance-vie temporaire ou permanente sur une tête (le « contrat ») établi par la Sun Life à la date de début du Programme ou après et y figurer comme personne assurée.
- Avoir déclaré à la Sun Life un diabète de type 1 ou 2, un diabète gestationnel ou une glycémie anormale durant le processus de proposition relatif au contrat.
- Avoir entre 18 et 65 ans
- Avoir reçu de la Sun Life un code de référence pour le Programme (le « code de référence »).
- Ne pas avoir dépassé la date d'expiration du code au moment de l'inscription (voir la définition ci-dessous).
- Être en règle relativement au contrat (toutes les primes doivent avoir été payées) au moment de l'inscription.
- Ne jamais s'être inscrit à la Pharmacie Lumino Santé^{MC} à la suite d'une offre reçue à titre de participant d'un régime de garanties collectives administré par la Sun Life.

La Sun Life se réserve le droit de rejeter ou d'exclure du Programme, à son entière discrétion, toute personne qui ne répond pas aux critères d'admissibilité énoncés aux présentes. Il sera impossible pour la personne ainsi exclue de tirer un avantage quelconque du Programme.

COMMENT PARTICIPER

La participation au Programme est volontaire; aucun produit d'assurance-vie vendu par la Sun Life ne s'accompagne d'une obligation de participation.

Pour participer au Programme, le participant doit s'inscrire en suivant les étapes ci-dessous (l'« inscription ») :

- a. Télécharger l'application Pharmacie Lumino Santé^{MC} (« PLS »; Pharma Lumino) ou aller sur le site Web de la PLS.
- b. S'inscrire à la PLS au moyen de ses identifiants de la Sun Life et du code de référence reçu de la Sun Life à l'adresse courriel indiquée dans sa proposition d'assurance-vie relative au contrat.
 - i. Le participant doit s'inscrire avant la date d'expiration du code de référence (la « date d'expiration du code »), indiquée dans le courriel susmentionné.
 - ii. Il ne pourra plus utiliser le code de référence lorsque celui-ci expirera.
 - iii. S'il s'inscrit à la PLS autrement, par exemple via son compte Google ou Apple ou au moyen de son adresse courriel ou de son numéro de téléphone, il doit utiliser les mêmes renseignements – prénom, nom de famille, adresse courriel, numéro de téléphone et date de naissance – que ceux fournis dans sa proposition d'assurance-vie relative au contrat.
 - iv. S'il a déjà un compte auprès de la PLS, il doit fournir son code de référence à l'équipe de soutien de la PLS en appelant au 1-877-LUMINO-1 ou en écrivant dans l'espace de clavardage de la PLS.
- c. Accepter les conditions d'utilisation de la PLS.

Il incombe aux participants de s'assurer, au moment de leur inscription, de fournir à la PLS des coordonnées exactes et à jour, adresse courriel comprise, et d'entrer le bon code de référence. Ni la Sun Life ni aucun de ses mandataires et aucune de ses sociétés affiliées ne peuvent être tenus responsables des conséquences dans le cas où un participant fournirait des renseignements désuets ou incorrects.

AVANTAGES DU PROGRAMME

Une fois inscrit, le participant pourra profiter des avantages ci-dessous (les « avantages »). Ces avantages ne peuvent être ni transférés ni cédés, et ils ne peuvent être réclamés que par les participants.

1. **Trousse d'essai FreeStyle Libre 2 d'Abbott (la « trousse d'essai »)** : La trousse d'essai n'est offerte qu'aux participants ayant reçu d'un médecin un diagnostic de diabète de type 1 ou de type 2 et n'ayant encore jamais utilisé de produits FreeStyle Libre 2. Elle comprend un (1) capteur FreeStyle Libre 2 gratuit pour la surveillance du glucose en temps réel. Limite d'une (1) trousse d'essai par participant pour la durée du Programme. Voici comment obtenir sa trousse :

- a. Sur la page d'accueil de l'application ou du site Web de la PLS, cliquer sur « Consultation de pharmacien ».
- b. Sous « Consultation de pharmacien », choisir l'option « Kit d'essai gratuit ».
- c. Fournir les renseignements demandés et prendre rendez-vous pour une consultation initiale avec un représentant de la PLS.
- d. Prendre part à la consultation initiale.

La trousse d'essai sera envoyée au participant dans les sept (7) jours suivant la consultation initiale, par la poste à l'adresse postale qu'il aura fournie à la PLS. Il incombe aux participants de s'assurer que les coordonnées fournies, y compris l'adresse postale, sont exactes et à jour. Ni la Sun Life ni aucun de ses mandataires et aucune de ses sociétés affiliées ne peuvent être tenus responsables des conséquences dans le cas où un participant fournirait des renseignements désuets ou incorrects.

2. **Livraison gratuite des médicaments et fournitures** : Les participants ont droit à la livraison gratuite des médicaments et fournitures qu'ils commandent à la PLS. Voici comment s'en prévaloir dans l'application ou le site Web de la PLS :

- a. Sur la page d'accueil, cliquer sur « Ordonnances ».
- b. Transférer une ordonnance existante ou téléverser une nouvelle ordonnance.
- c. Faire exécuter l'ordonnance et faire livrer le tout à son adresse postale.

3. **Prix préférentiels sur les capteurs FreeStyle Libre 2** : Les participants ont droit à des prix préférentiels sur les produits FreeStyle Libre 2 qu'ils commandent à la PLS. Une ordonnance est requise. Voici comment se prévaloir des prix préférentiels dans l'application ou le site Web de la PLS :

- a. Transférer une ordonnance existante ou téléverser une nouvelle ordonnance pour des capteurs FreeStyle Libre 2.
- b. Faire exécuter l'ordonnance.
- c. Le prix préférentiel sera appliqué automatiquement.

4. **Encadrement pour la gestion du diabète (l'« encadrement »)** : L'encadrement n'est offert qu'aux participants ayant déclaré à la Sun Life un diabète de type 1 ou 2 ou une glycémie

anormale lors du processus de proposition. Il prend la forme de séances, dont le nombre peut aller jusqu'à treize (13), offertes par la PLS ou LifestyleRx. Voici comment s'en prévaloir :

- a. Sur la page d'accueil de l'application ou du site Web de la PLS, cliquer sur « Consultation de pharmacien ».
- b. Sous « Consultation de pharmacien », choisir l'option « Consultation diabète ».
- c. Fournir les renseignements demandés et prendre rendez-vous pour une consultation sur le diabète avec un pharmacien de la PLS.
- d. Prendre part à la consultation et discuter d'un plan d'encadrement.
- e. Les pharmaciens de la PLS peuvent aiguiller les participants, avec leur consentement, vers le programme d'encadrement de LifestyleRx.

L'encadrement offert par LifestyleRx peut nécessiter l'inscription à un programme auprès de LifestyleRx, lequel est soumis aux conditions d'utilisation établies par LifestyleRx.

CONTRATS RÉSILIÉS OU TOMBÉS EN DÉCHÉANCE

Le participant qui annule son contrat ou dont le contrat tombe en déchéance dans la première année en raison de primes en souffrance est automatiquement retiré du Programme par la Sun Life et perd son admissibilité aux avantages du Programme.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les décisions de la Sun Life concernant tous les aspects du Programme sont définitives et sans appel et s'appliquent à tous les participants, y compris, sans s'y limiter, toutes les décisions touchant l'admissibilité ou l'exclusion des participants.

La Sun Life se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion, de retirer, de modifier ou de suspendre le Programme (ou de modifier les présentes modalités officielles) de quelque façon que ce soit et sans préavis.

En participant au Programme, les participants acceptent les présentes modalités officielles. La Sun Life peut, à son entière discrétion, exclure du Programme tout participant qui les enfreint, auquel cas le participant exclu n'aura plus droit aux avantages du Programme.

En participant au Programme, tout participant accepte expressément que la Sun Life, ses mandataires ou ses sociétés affiliées stockent, communiquent et utilisent ses renseignements personnels fournis dans le cadre du Programme, aux seules fins de l'administration du Programme et conformément aux énoncés sur la protection des renseignements personnels de

la [Sun Life](#), de ses mandataires ou de ses sociétés affiliées, à moins que le participant n'y consente autrement.

La Sun Life se réserve le droit de modifier, à sa seule et absolue discrétion et sans préavis, les dates ou les délais prévus dans les présentes modalités officielles. Les modifications peuvent être apportées dans la mesure nécessaire pour les raisons suivantes :

- a) Pour vérifier la conformité d'un participant ou d'une participation aux présentes ou en raison de problèmes techniques ou autres.
- b) En raison de toute autre circonstance qui, de l'avis de la Sun Life, à sa seule et absolue discrétion, nuit à la bonne administration du Programme aux termes des présentes.
- c) Pour toute autre raison.

En cas de divergence ou d'incohérence entre les présentes modalités officielles et les communications ou autres énoncés contenus dans tout autre document concernant le Programme, les présentes font autorité et prévalent dans la pleine mesure permise par les lois applicables.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les éléments de propriété intellectuelle, y compris, sans s'y limiter, les marques de commerce, droits d'auteur, brevets, appellations commerciales, logos, dessins et modèles, matériel de promotion, pages Web, code source, illustrations, slogans et représentations, sont la propriété de la Sun Life. Tous les droits lui sont réservés. La reproduction ou l'utilisation non autorisée de tout objet protégé par des droits d'auteur ou de propriété intellectuelle, sans le consentement explicite et écrit de la Sun Life, est strictement interdite.

Abbott, FreeStyle, Libre et les marques connexes appartiennent à Abbott.

Les marques de commerce de tiers sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

TAXES ET FRAIS DE PORT ET DE MANUTENTION

Les frais de port et de manutention ainsi que la TPS (s'il y a lieu) pour la trousse d'essai sont assumés par la Sun Life et/ou la PLS.

RESTE DU CANADA

Pour les résidents des provinces et territoires autres que le Québec, tout différend doit être soumis dans la ville de Toronto, en Ontario.

LOIS APPLICABLES

Le Programme est assujéti à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

En participant au Programme, les participants accordent à la Sun Life le droit de recueillir, d'utiliser ou de divulguer des renseignements permettant de les identifier (collectivement, les « renseignements personnels ») à des fins d'administration du Programme, notamment pour sélectionner des participants et leur fournir la solution de mieux-être. La Sun Life traite les renseignements personnels de chaque participant conformément à ses principes directeurs en matière de protection des renseignements personnels, consultables au <https://www.sunlife.com/sl/pslf-canada/fr/>. Les renseignements personnels recueillis dans le cadre du Programme sont conservés temporairement par un tiers fournisseur et pourraient se trouver dans une province ou un territoire différent de celui où habite le participant. Ces renseignements peuvent alors être soumis aux lois locales.

DÉCHARGES ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

SAUF DISPOSITION CONTRAIRE EXPRESSE ÉTABLIE AUX PRÉSENTES, LE PROGRAMME EST FOURNI PAR LA SUN LIFE TEL QUEL, SANS AUCUNE DÉCLARATION OU GARANTIE QUELCONQUE, NI EXPLICITE NI IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES CONCERNANT LA QUALITÉ, LE CARACTÈRE CONVENABLE, LA DISPONIBILITÉ OU LE CARACTÈRE ADÉQUAT DU PROGRAMME.

LE PARTICIPANT ASSUME LES RISQUES ET RESPONSABILITÉS DÉCOULANT DE SA PARTICIPATION AU PROGRAMME, LAQUELLE N'EST PAR AILLEURS AUCUNEMENT GARANTE D'UNE AMÉLIORATION DE L'ÉTAT DE SANTÉ. LE PROGRAMME NE PEUT REMPLACER UN AVIS, DIAGNOSTIC OU TRAITEMENT FOURNI PAR UN PROFESSIONNEL DE LA SANTÉ.

EN AUCUN CAS LA SUN LIFE ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES, SES DIRIGEANTS, SES ADMINISTRATEURS, SES EMPLOYÉS, SES MANDATAIRES ET LEURS SUCESSEURS ET AYANTS DROIT RESPECTIFS NE SERONT TENUS RESPONSABLES DE PRÉJUDICES QUELCONQUES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, PARTICULIERS, PUNITIFS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS ET AUTRES, DÉCOULANT DE LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT AU PROGRAMME, QUE CES PRÉJUDICES SE RAPPORTENT À UNE GARANTIE OU QU'ILS SOIENT FONDÉS SUR LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE OU AUTRE.

Ni la Sun Life ni ses mandataires et sociétés affiliées ne seront tenus responsables de renseignements invalides, désuets ou non vérifiés, notamment le nom complet, l'adresse courriel,

l'adresse postale, et de tout acte des professionnels participant à la prestation de services dans le cadre du Programme, y compris les pharmaciens et les professionnels de la santé.

La Sun Life et ses mandataires et sociétés affiliées ne pourront pas être tenus responsables des interruptions ou de l'indisponibilité d'un service ou d'un équipement utilisé dans le cadre du Programme, y compris, sans s'y limiter :

- a) toute interruption de service d'un réseau, d'un serveur, d'Internet, d'un site Web, d'un service téléphonique, d'un satellite, d'un ordinateur ou d'autres connexions;
- b) toute défaillance d'un système téléphonique, d'un satellite, de matériel informatique, de logiciels ou d'autres équipements;
- c) toute transmission embrouillée ou mal acheminée, ou congestion du réseau;
- d) toute autre erreur de quelque nature que ce soit, qu'elle soit humaine, technique, mécanique ou électronique;
- e) la saisie incorrecte ou inexacte de renseignements, ou la non-saisie de renseignements.

La Sun Life n'est pas affiliée ni associée à Abbott, et elle n'est pas non plus responsable des produits et services d'Abbott. Toute utilisation des produits et services d'Abbott, dont la trousse d'essai, est assujettie aux conditions d'utilisation d'Abbott, y compris celles touchant la confidentialité, la protection des renseignements personnels et la sécurité des données. Les participants doivent lire et suivre toutes les instructions d'Abbott concernant ses produits et services.

DIVULGATION SUR LA PARTICIPATION

SHG Pharmacy Inc. et SHG West Pharmacy Inc., qui exercent leurs activités sous le nom de Pillway pharmacies, sont détenues partiellement par Simpill Health Group Inc. À titre de renseignement et de divulgation, la Sun Life détient une participation partielle dans Simpill Health Group Inc.